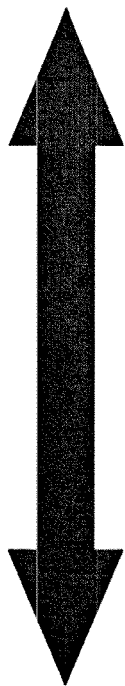


Précautions à prendre selon la vitesse des vents (Selon le programme de prévention)



5 m/s

10 m/s → Positionner la nacelle à 90° du vent avant de monter.

15 m/s → Interdiction d'ouvrir les panneaux de la nacelle.
Interdiction d'aller dans le rotor.

20 m/s → Interdiction de monter dans une éolienne.

25 m/s

Vitesse de circulation routière sur les sites (Selon le programme de prévention)



→ Pas plus que **35 km/h en tout temps**. Suivre l'indication routière pour les routes pavées.

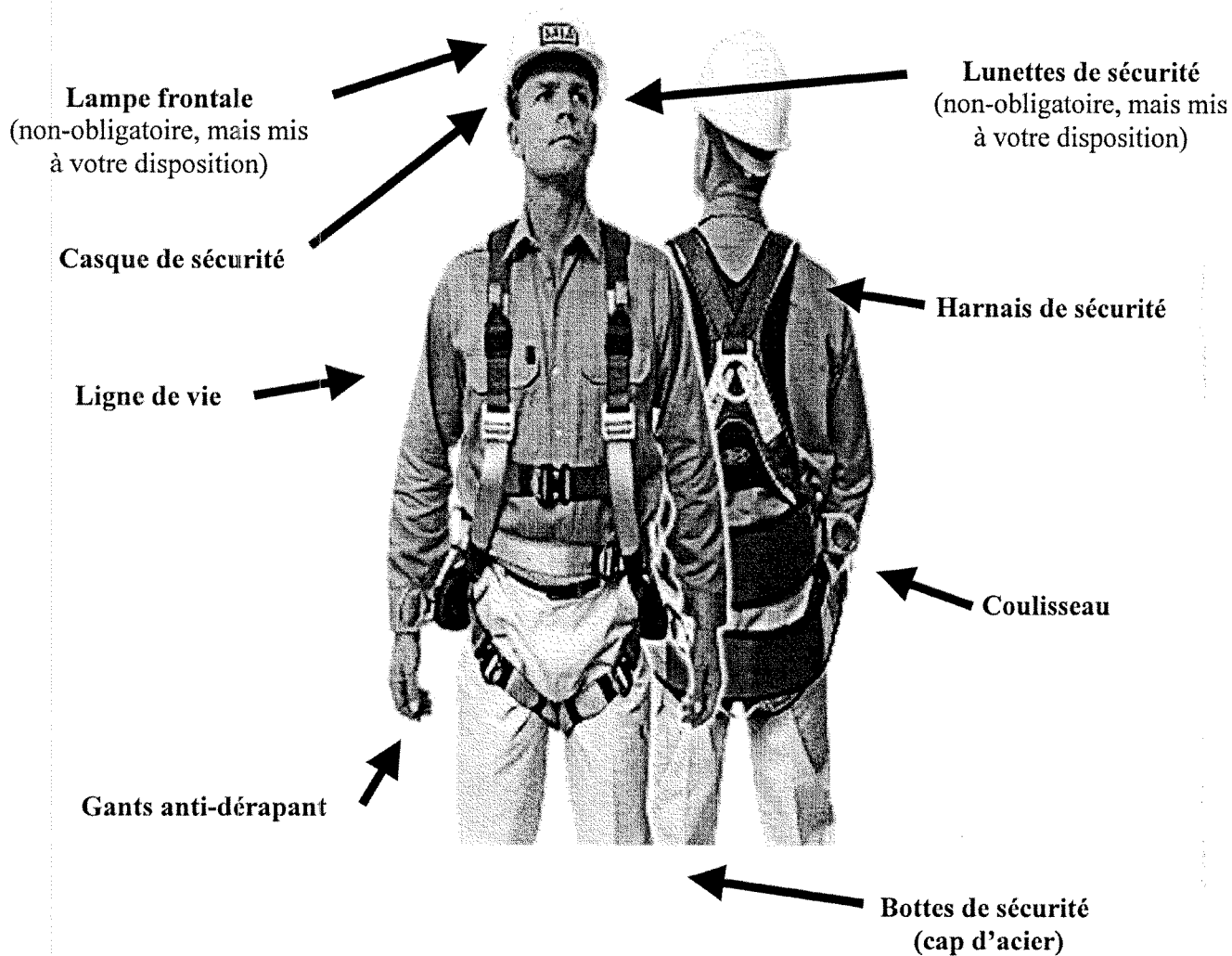


→ Pas plus de **20 km/h** sur une surface glacée, enneigée ou glissante.

Description de l'équipement de sécurité obligatoire (Selon le programme de prévention)

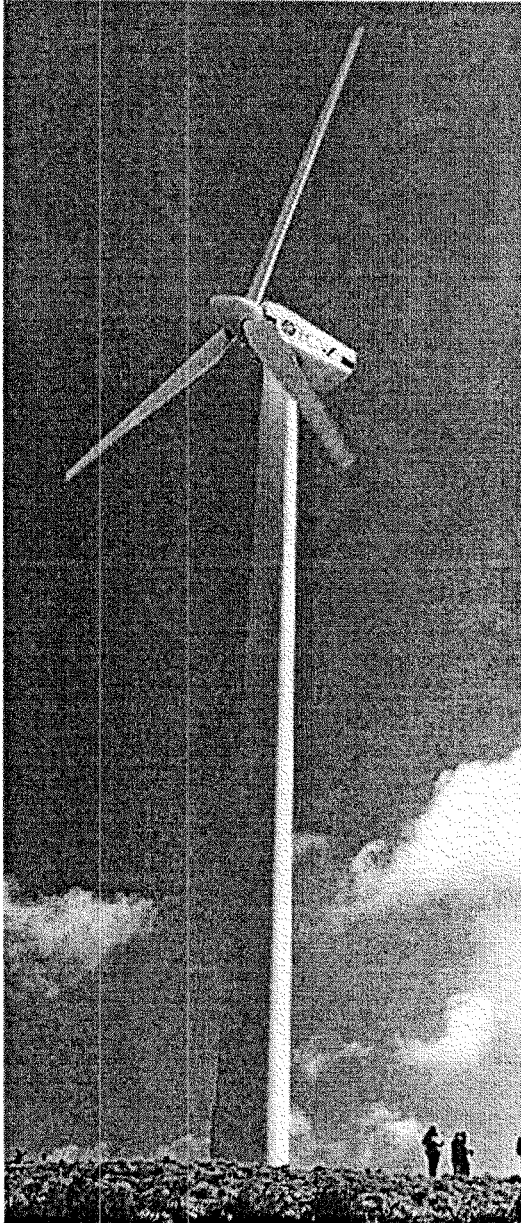
Le casque et les bottes de sécurité sont obligatoires et doivent être portés en tout temps lorsque vous êtes **hors du véhicule à moins de 15 mètres** d'une éolienne.

Lorsque vous êtes dans la nacelle, **vous devez garder tout l'équipement en tout temps sur vous** à l'exception du coulisseau qui n'est nécessaire que lors de la montée ou la descente.



Sans cet équipement, vous n'êtes pas autorisé à monter ou travailler dans une éolienne.

Exécution du travail sur les sites (Selon le programme de prévention)



Travail dans le rotor

- **Deux personnes** doivent se trouver obligatoirement dans la nacelle. L'un d'eux doit posséder un cellulaire (ou un walkie-talkie si un autre employé se trouve sur le site).

Travail dans la nacelle de l'éolienne

- Le travail peut se faire par **une seule personne** si et seulement si une autre personne se trouve sur le site dans le même regroupement d'éoliennes et qu'il y a un moyen de communication (cellulaire ou walkies-talkies) entre les deux.

Travail au sol

- Le travail peut se faire par **une seule personne** sans qu'il n'y ait personne d'autre sur le site si cette personne possède un cellulaire. Le travail au sol comprend tout travail dans le panneau principal ou les transformateurs 750kVA. Le **travailleur doit se rapporter par téléphone au répartiteur (514-554-1533) au début et à la fin du travail.**

Avant d'effectuer un travail sur le site, vous devez :

- Mettre au courant le répartiteur de l'endroit et du type de travail (514) 554-1533.
- Avoir un équipement de communication fonctionnel (cellulaire et/ou walkie-talkie).
- Portez tout l'équipement de sécurité requis.

On doit pouvoir savoir en tout temps où vous êtes et ce que vous faites

Quelques notions importantes Du plan de prévention



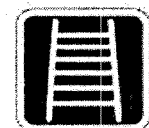
Vous devez vous attacher avec la ligne de vie en tout temps lorsque vous utilisez le treuil électrique.



L'enrouleur-dérouleur doit être utilisé à toutes les fois où vous sortez de l'enceinte de la nacelle (rotor ou derrière de l'éolienne).



Lorsque vous quittez l'éolienne, la porte du panneau principal doit être bien refermée pour éviter la pénétration d'eau dans le panneau.



Lors de la montée ou de la descente d'une éolienne, vous devez vous assurer qu'une seule personne se trouve entre deux niveaux à la fois.



Lorsque vous montez dans une éolienne, la clé de service doit être à la position '1' (service) avant de débiter l'ascension.



Il est interdit de fumer, consommer de l'alcool ou des drogues dans une éolienne. Il est interdit d'y travailler sous l'effet de ces substances.



Vous devez toujours vous assurer que le répartiteur (514) 554-1533 est en tout temps au courant de l'endroit où vous êtes et du type de travail que vous effectuez.